



n° **3577**

RAPPORT DE SURVEILLANCE GÉOLOGIQUE

FORAGE AEP If BIS

. DE .EOLKLING

SYNDICAT DE THEDING-HUNDLING ET ENVIRONS

(Mairie de Theding-57)

7 Août 1975

INTRODUCTION

Pour son alimentation en eau, le Syndicat des Eaux de Theding-
Hundling et Environs utilise un forage situé **sur** le territoire communal de
Folkling (forage **I**). Celui-ci étant devenu insuffisant, un nouveau forage
(**F II bis**) a été réalisé à proximité du premier, à la suite d'une étude
effectuée par le **SGAL** en novembre 1972 (*rapport géologique relatif à
l'implantation d'un nouveau forage à Folkling n° 222-57-11-72*).

Le nouveau forage **F II bis**, est implanté environ à 50m au
Nord Ouest du forage **FI**.

Le présent **rapport** rend compte de l'exécution du forage **II bis**,
des résultats obtenus, et précise **les** conditions de son utilisation, con-
formément & **la** convention en date du 5 août 1975.

.../...

1,- RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE FORAGE FI1 BIS

- **situation** : le forage FI1 bis est implanté sur le rive gauche du ruisseau de Morsbach, à 1 150m au N-O du clocher de Folkling ; il est à 50m au N-O du forage I (voir annexe 11.

Appellation locale	N° National	Coordonnées		
		x	Y	z
Forage FI1 bis de Folkling	140-596	931,50	171,82	247

- **maître d'oeuvre** : Syndicat des Eaux de Thedhg-Hundling et Environs

- **direction des travaux** : Service du Service Rural de la Moselle et Subdivision de Saint-Avold.

- **entrepris?** : Société des Anciens nablissements Frédéric JENTHES à Bischtroff sur Sarre (63)

- **travaux réalisés par** : la Société JACOB ~~et~~ SOHN - Industrie ROCHBACH SAAR-Allemagne .

- **date d'exécution** : 5-11-74 au 28-5-75 (fin de l'essai de pompage) .

- **profondeur finale** : 360 m

.../...

CONCLUSION

Malgré les retards dus à l'incident technique qui a nécessité l'abandon du 1er forage **FI1** à la profondeur de 84 m, le forage FI1 bis a pu être exécuté à la profondeur de 360 m.

Il peut être mis en exploitation pour l'AEP du Syndicat des Eaux de Heding-Hundling et Environs. Il pourra être exploité au débit de 100 m³/h avec un rabattement de 17,5m.

Il importe que le Syndicat demande la détermination des périmètres de protection du nouveau forage pour préserver la qualité de l'eau et que ceux-ci soient réalisés le plus rapidement possible.



L. SIMLER

Directeur du Service de la Carte
Géologique d'Alsace et de Lorraine

- Annexes :
- 1 - plan de situation 1/25 000
 - 2 - forage FI1 bis - coupe technique
 - 3 - forage FI1 bis - caractéristiques résumées
 - 4 - " - courbe d'abaissement
 - 5 - " - courbe de remontée
 - 6 - " - courbe caractéristique
 - 7 - analyses d'eau réf. 1170
 - 8 - analyses d'eau n° 3495